

La formation professionnelle financée par le CPF en 2021 : comment la consommation évolue-t-elle ?

Laurence Jaumont

Depuis novembre 2019, le service en ligne Mon compte formation (MCF) a profondément bouleversé le paysage de la formation professionnelle financée par le CPF. Facilitée par la mise en place du parcours d'achat direct (PAD) permettant un accès aux formations sans intermédiaire, la forte croissance du nombre de formations financées par le CPF amorcée en 2020 se poursuit en 2021.

Avec 2,1 millions de dossiers validés, l'année 2021 est marquée par un doublement de la consommation de formation par rapport à 2020. Les actions d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise et les formations au permis de conduire poursuivent leur essor. Le coût moyen des formations (dont la durée moyenne est plus courte qu'auparavant) reste inférieur aux niveaux observés avant le lancement de MCF. Enfin, parmi les bénéficiaires, on trouve désormais autant de femmes que d'hommes et davantage de non-cadres et de personnes peu diplômées qu'avant le lancement de MCF. Comme en 2020, les moins de 40 ans représentent 55 % des bénéficiaires. L'âge moyen des bénéficiaires de MCF est par ailleurs de 39,1 ans pour les hommes comme pour les femmes. Les demandeurs d'emploi, qui représentent le tiers des bénéficiaires de formation financée par le CPF, sont en moyenne plus jeunes et moins diplômés que les salariés.

La consommation de formation connaît une accélération en mars puis un pic en juin 2021, tous les deux à mettre en parallèle avec la période de communication sur le transfert des droits DIF (droit individuel à la formation) vers le compte CPF. Une fraction significative des personnes transférant leurs droits DIF sur le CPF a en effet choisi de les mobiliser immédiatement. Comme en 2020, après un

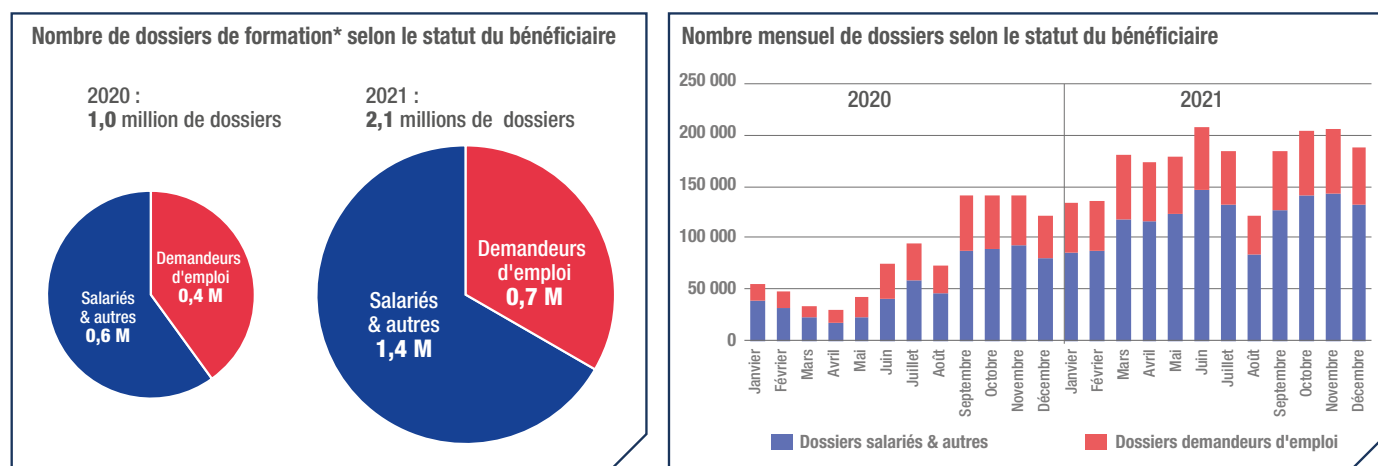
net ralentissement en août, le nombre de dossiers de formation est élevé en fin d'année, en lien avec le démarrage de l'année scolaire et universitaire.

Le prix moyen des formations atteint 1 358 euros, montant en augmentation de près de 10 % par rapport à celui observé en 2020. En moyenne sur l'année, les formations suivies par les salariés sont 15 % plus chères que celles des demandeurs d'emploi. Cet écart de coût moyen (d'un peu plus de 180 euros) trouve en grande partie sa source dans les différences de choix de formation entre ces deux populations. Par exemple, la part des transports dans les formations suivies par les demandeurs d'emploi (30 %) est largement supérieure à celle des langues, alors que ces deux domaines représentent une part équivalente des formations suivies par les salariés (un peu plus de 20 % chacun). Par ailleurs, avec 82 heures en moyenne, les formations suivies par les demandeurs d'emploi sont plus longues que celles des salariés (50 heures en moyenne).

Enfin, en 2021, sur 10 formations financées par le CPF :

- 6 étaient liées à une certification enregistrée au répertoire spécifique ;
- 3 visaient la mise en œuvre d'un projet professionnel tel que l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'aide à la création ou la reprise d'entreprise (ACRE), la réalisation d'un bilan de compétence, ou encore la formation aux différents permis de conduire ;
- 1 préparait à un titre ou un diplôme attestant d'une qualification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

➤ 2,1 millions de dossiers MCF validés en 2021 (dossiers annulés exclus)



* Les notions de dossier de formation, de dossier annulé et de « salariés & autres » sont définies en fin de publication.

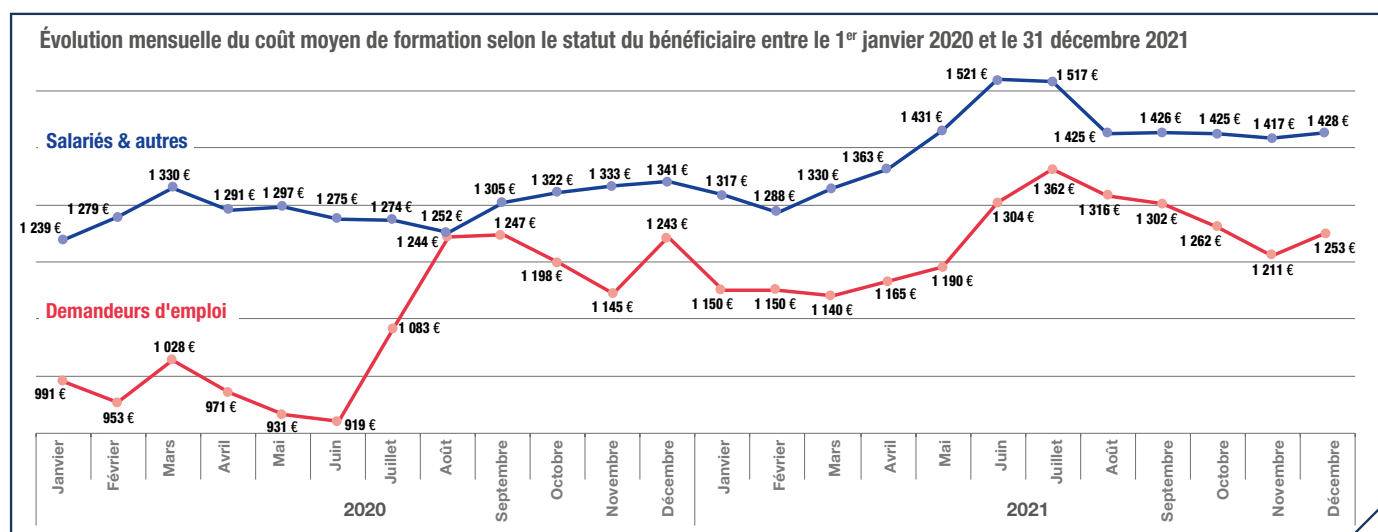
➤ Autant de femmes que d'hommes, et une hausse entre 2020 et 2021 de la proportion des jeunes, des plus de 50 ans, et des personnes peu diplômées

Principales caractéristiques des bénéficiaires de formation

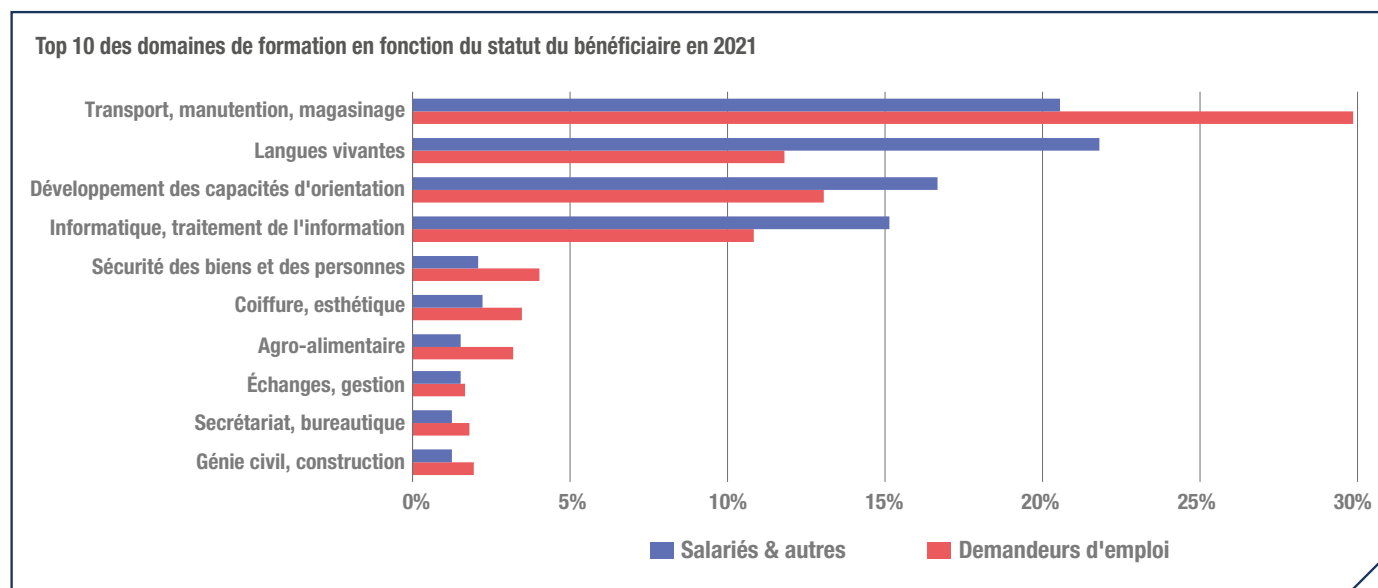
	2021			2020
	Salariés & autres	Demandeurs d'emploi	Ensemble	Ensemble
Sexe				
Femme	50%	50%	50%	49%
Homme	50%	50%	50%	51%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	9%	12%	10%	7%
25 à 39 ans	44%	48%	45%	48%
40 à 49 ans	24%	22%	23%	26%
50 ans et plus	24%	18%	22%	19%
Diplôme				
Préqualification	16%	19%	17%	18%
CAP, BEP	22%	28%	24%	21%
Bac ou brevet pro.	22%	24%	22%	21%
Bac + 2 ou supérieur	40%	30%	37%	39%
Profession et catégorie sociale				
Non Cadres	82%			
Cadres	18%			

Champ : dossiers validés nets des annulations.
Note : la catégorie « non-cadres » regroupe les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, et celle des « cadres » inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures.
 En 2020, 79% des salariés & autres ayant bénéficié de formations étaient des non-cadres et 21% des cadres.

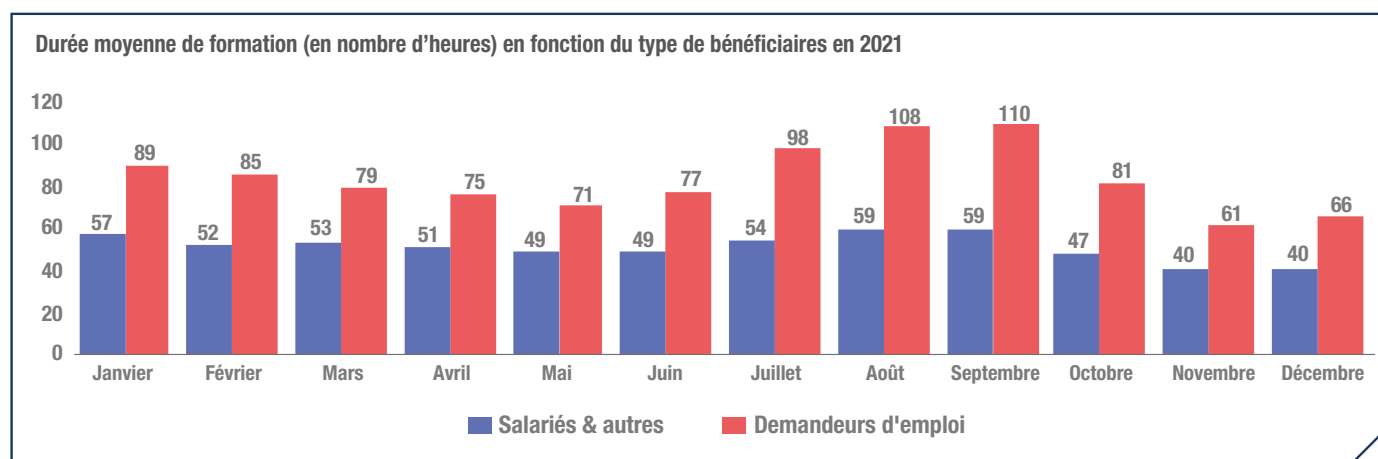
➤ Un coût moyen de formation 15% plus élevé pour les salariés



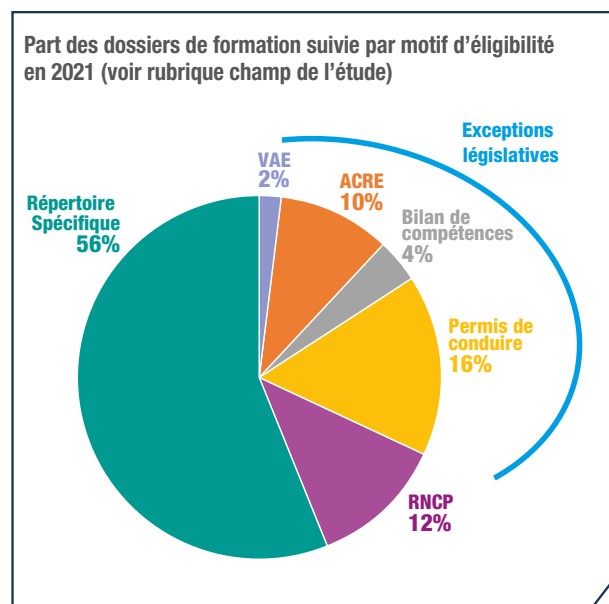
➤ Davantage de formations dans le domaine des transports pour les demandeurs d'emploi



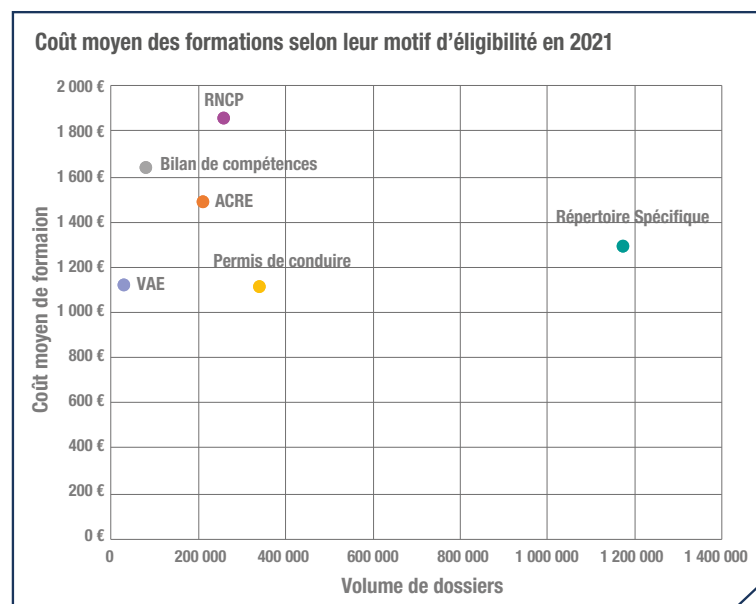
➤ Des formations plus longues pour les demandeurs d'emploi



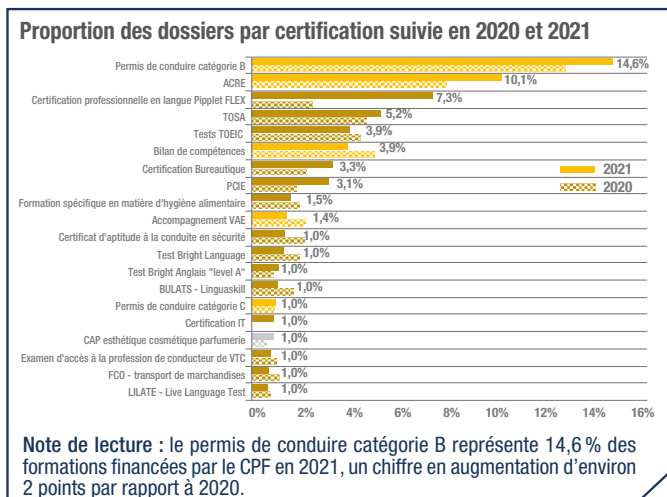
➤ Plus de la moitié des formations suivies relèvent du répertoire spécifique



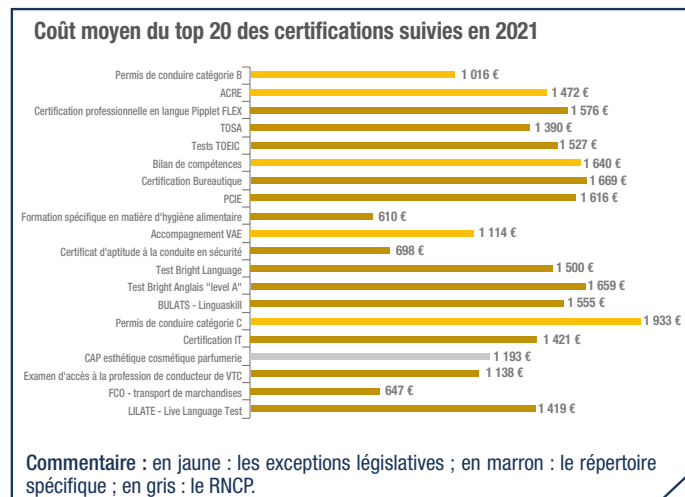
➤ Les formations diplômantes (préparant à des certifications inscrites au RNCP) parmi les plus chères du marché



Le permis de conduire reste la formation la plus demandée



De 610 euros pour la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire à 1 933 euros pour le permis de conduire catégorie C



Champ de l'étude

L'étude porte sur les dossiers de formation validés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, dès lors que ces formations mobilisent au moins pour partie des financements provenant du CPF. Un même individu peut avoir suivi plusieurs formations sur la période étudiée, dans ce cas on comptabilise pour cet individu autant de dossiers de formation.

Les dossiers annulés sont exclus de l'étude. Les statuts d'annulations sont de deux types : annulation du titulaire ou annulation de l'organisme de formation. Le taux moyen d'annulation des dossiers est de 11,2%.

La notion de « salariés & autres » correspond aux bénéficiaires de formations qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi : elle comprend notamment les personnes en emploi salarié et les indépendants.

Sont éligibles au financement CPF les formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le recueil national des certifications professionnelles (RNCP) ou dans le répertoire spécifique (RS) établi par la Commission de la certification professionnelle de France compétences, ainsi que les actions d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE) et à la validation des acquis de l'expérience (VAE), les actions permettant de réaliser un bilan de compétences et les formations au permis de conduire.

Pour en savoir plus

Langevin, G. (2022), Formations financées par le CPF des salariés en contrats courts ou au Smic, en 2019 et en 2020. *Questions Politiques Sociales – Les études* n°36, février 2022, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg36>

Jaumont, L. (2021), La montée en charge du nouveau Compte personnel de formation (CPF) : quels impacts sur la demande de formation ? *Questions Politiques Sociales - Les brèves* n°9, septembre 2021, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg9>

Albert, C. (2021), Le recours au Compte personnel de formation par les salariés du secteur privé : quelles évolutions entre 2019 et 2020 ? *Questions Politiques Sociales - Les brèves* n°10, septembre 2021, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg10>

Bousquet, G. et L. Jaumont (2020), Le compte personnel de formation pour les salariés : un retour sur les coûts de formation 2018, *Questions retraite et solidarité*, n°30, février 2020, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/qrs_29.pdf

Balmat, C. et E. Corazza (2020), Le compte personnel de formation en 2018 : 900 000 formations suivies par les salariés du secteur privé entre 2015 et 2018, *Dares résultats*, février 2020, disponible sous : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/dares_resultats_compte_personnel_formation_2018.pdf

Direction du budget (2018), « *Annexe au projet de loi de finance pour 2019 de la formation professionnelle* », dit Jaune formation professionnelle, disponible sous : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2019/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2019/jaunes-budgetaires-2019>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr >>>

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2022 – ISSN : en attente

Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

